

Une Commission d'enquête sur les prix dont le rôle est trop restreint

La semaine dernière, le premier ministre Diefenbaker annonçait la création d'une commission royale d'enquête, composée de sept membres, pour enquêter sur l'écart des prix.

Jusqu'à date, toutes les classes de la société se plaignent du trop grand écart entre les prix payés aux producteurs ou grossistes et ceux payés par les consommateurs.

Nous disons toutes les classes de la société, car les professionnels, les collets blancs, les ouvriers et les cultivateurs, lorsqu'ils se présentent au marché comme consommateurs, se plaignent du trop grand écart entre de prix des produits de consommation et celui que reçoit le producteur.

Certains ont déjà résolu une partie du problème en se groupant en associations coopératives de façon à éliminer les principaux intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs.

Dans les secteurs où elles opèrent, les coopératives constituent une protection pour les consommateurs. Mais ce mouvement n'est pas généralisé et il n'est pas prêt de l'être non plus en supposant que cela soit possible un jour et que cela soit désirable.

Mais en attendant, le problème de la différence entre les prix que paient les consommateurs et ce que reçoivent les producteurs reste énorme et il faut trouver un remède à cet état de chose.

La Commission d'enquête que vient de former le gouvernement canadien constitue un bon pas dans ce domaine. Mais nous croyons que ce pas est trop timide.

Les attributions de cette commission seront les suivantes:

1. S'enquérir de l'étendue et des causes de l'écart entre les prix reçus par les producteurs de produits comestibles ou piscicoles et les prix payés par les consommateurs;
2. Décider si cet écart est ou n'est pas, soit en général, soit dans les cas particuliers, normal et raisonnable ou s'il est excessif par rapport aux services rendus;
3. Faire les recommandations appropriées si l'écart des prix est jugé excessif;
4. Examiner la valeur des informations sur les prix actuellement en vigueur.

La Commission rendra un réel service aux consommateurs des produits de l'agriculture et de la pêche. Elle rendra également un grand service aux producteurs agricoles ainsi qu'aux pêcheurs.

Mais pourquoi ainsi restreindre la portée de l'enquête aux seuls produits de la ferme ou de la pêche? N'y aurait-il pas été opportun d'étendre l'enquête à toute la gamme des produits et faire une vaste enquête sur notre système de prix actuel, sur les méthodes de distribution, sur les profits que réalisent les producteurs primaires et les grossistes?

Depuis plusieurs années, la CTCC demande au gouvernement fédéral d'instituer une commission d'arbitrage des prix. Cette commission, qui serait composée de représentants des producteurs, des travailleurs, des consommateurs et du gouvernement, entendrait toutes les demandes d'augmentation de prix que voudraient faire les producteurs et les grossistes. Ces derniers seraient tenus de justifier leur hausse de prix tout comme doivent le faire les travailleurs, par exemple, quand ils demandent une hausse de salaire.

La Commission d'enquête nouvellement formée pourra, dans ses recommandations, prôner l'établissement de l'arbitrage des prix pour les produits de la pêche et de la terre.

Seulement, tous les autres produits auront été ignorés et tout sera à recommencer.

Car il n'y a pas que dans l'agriculture et les pêcheries qu'existe un écart énorme entre les prix payés par les consommateurs et celui payé aux producteurs. Pourquoi alors ne pas investir la commission de tous les pouvoirs nécessaires pour mener une véritable enquête sur les prix de tous les produits?

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:
Raynald Drolet,
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean:
Me Robert Auclair,
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:
M. Maurice Béliveau,
6, avenue du Collège,
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

A.-Marcel Bélinge,
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:
M. André Montour,
983, rue Royale,
Trois-Rivières.

Conseil Central de Sherbrooke:
Yvan Couture,
65, rue Gordon,
Sherbrooke.

Fédération des Services:
Jacques Archambault,
155 est, boul. Charest,
Québec.

Conseil Central de Saint-Hyacinthe:
Georges Patenaude,
Conseil Central de St-Hyacinthe.



Vol. XXXIII — No 49

Ottawa, 20 décembre 1957

Les syndicats des produits chimiques fidèles à la CTCC

Les travailleurs restent fidèles à leur Fédération qui voulait les amalgamer avec une union internationale — Des votes décisifs dans tous les syndicats à l'exception du Syndicat de CIL de Shawinigan

A la suite de vote pris dans chacun des syndicats affiliés à la Fédération Nationale des Travailleurs des Produits chimiques, cette dernière a cessé d'exister et tous les syndicats qui lui étaient affiliés se sont affiliés directement à la CTCC qui leur fournira désormais les services dont ils ont besoin.

Le dernier vote pris lundi soir à Shawinigan a consacré la déconfiture totale des agents d'affaires de la Fédération, MM. Maurice Vassart et Ivan Legault qui avaient espéré transférer en bloc les syndicats de la Fédération à une union internationale.

Lors de l'assemblée de lundi soir dernier à Shawinigan, les membres du Syndicat des Travailleurs de Shawinigan Chemicals ont décidé unanimement d'exclure de leurs délibérations, MM. Maurice Vassart et Fernand D. Lavigne, ce dernier président de la Fédération, parce qu'ils ne font plus partie du personnel de la CTCC et de ses corps affiliés.

Par la suite, par une majorité écrasante, les quelque 700 travailleurs qui ont participé aux deux assemblées tenues dans la soirée, ont adopté une résolution autorisant le Syndicat à se désaffilier immédiatement de la Fédération des Produits chimiques; ordonnant qu'aucune somme ne soit versée à la Fédération; refusant à tout membre du syndicat le droit de représenter le syndicat à la Fédération et finalement,

demandant l'affiliation directe du Syndicat à la CTCC.

Tous les autres syndicats affiliés à la Fédération ont adopté des résolutions semblables au cours d'assemblées tenues la semaine dernière: ce sont le Syndicat National du Plastique de Shawinigan (Canadian Resins); le Syndicat National des Employés du Carborundum de Shawinigan; le Syndicat National des Travailleurs en Produits chimiques de Shawinigan (Shawinigan Chemicals); Le Syndicat National des Travailleurs en Produits chimiques de McMasterville (CIL); le Syndicat National des Travailleurs du Linoléum de Montréal (Dominion Oilcloth); le Syndicat National des Travailleurs du Linoléum de Farnham (Barry & Staines).

A date, seul le Syndicat des Travailleurs de la Shawinigan Chemicals de Bedford n'a pas voté; mais il avait été entendu d'attendre que le Syndicat de Shawinigan se soit prononcé avant de décider s'il y aurait un vote. Le vote donné lundi soir à Shawinigan laisse prévoir que les travailleurs de Bedford seront unanimes pour rester affiliés à la CTCC.

Par contre, seul le Syndicat National des Employés de l'Industrie chimique de Shawinigan s'est prononcé par un vote de 36 à 35 pour l'amalgamation avec l'union internationale.

Il est possible qu'à la suite des votes donnés ailleurs, que les membres de ce dernier syndicat revisent leur position et demeurent

solidaires avec les autres travailleurs de l'industrie chimique de Shawinigan.

Dans tous les syndicats, à peine une centaine de travailleurs sur un total possible d'environ 3,500, ont voté contre la CTCC et en faveur de l'amalgamation à l'Union internationale. Ceci démontre que les travailleurs ont confiance à la CTCC et en ses dirigeants.

Si de nombreux syndicats sont en faveur d'une affiliation de la CTCC au CTC, par contre, il demeure évident que les syndicats et les travailleurs sont contre la fusion ou l'amalgamation de leurs syndicats avec les unions internationales.

Les travailleurs savent que la CTCC leur a rendu des services qu'ils n'auraient probablement pas obtenus ailleurs. Les travailleurs de l'Industrie chimique le savent, eux, qui jouissent d'avantages supérieurs à ceux de la grande majorité des travailleurs canadiens. La bonne foi des délégués syndicaux à la Fédération a pu être surprise parce que certains de leurs représentants leur ont fait voir qu'un côté de la médaille; mais les travailleurs ont entendu les explications fournies par les représentants de la CTCC et ils ont tout simplement repudié les instigateurs de ce mouvement de scission.

La CTCC sort plus forte de cette épreuve; elle démontre la détermination des travailleurs de conserver la CTCC et de rester dans ses cadres même s'il est question d'une affiliation avec le Congrès du Travail du Canada.

Le mot "DIFFEREND" n'est pas limitatif

Un tribunal d'arbitrage blâme la ville de Port-Alfred et la condamne à payer une indemnité à 5 employés

Un tribunal d'arbitrage vient de décider, à sa majorité que le mot "différend" au premier paragraphe de l'article 4 de la Loi des Différends Ouvriers n'est pas limitatif.

Le juge Louis-René Lagacé qui présidait un tribunal d'arbitrage concernant les employés municipaux de Bagotville vient en effet de décider que ce n'était pas l'intention du législateur de limiter aux seuls huit paragraphes de l'article 4 les différends litiges pouvant faire l'objet de la loi concernant les corporations municipales et scolaires et leurs employés.

Le juge Lagacé soutient que si le législateur avait voulu limiter la portée du mot "différend" aux seuls 8 articles suivants la définition, il aurait utilisé au lieu du mot "comprend" ou de la traduction anglaise "shall include" le mot "signifie" de manière à faire bien comprendre que la portée du mot "différend" se limite aux 8 cas cités.

Ce jugement vient en contradiction avec un jugement rendu l'an dernier par le juge Gérard Lemay concernant les employés municipaux de Québec. Ce dernier avait décidé que le mot "différend" se limitait aux 8 cas cités dans les paragraphes suivants.

Il avait également décidé qu'il ne pouvait pas avoir de différends du point de vue de la Loi

des différends ouvriers parce que 10 employés n'étaient pas concernés dans le litige.

Le juge Lagacé, dans le jugement qu'il vient de rendre dans le cas de Port-Alfred, a été d'avis contraire en décrétant qu'il n'est pas nécessaire que 10 employés fussent concernés pour qu'il y ait grief au sens de la loi.

M. René Bélanger, président de la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires agissait comme arbitre syndical sur ce dernier tribunal.

La ville prétendait aussi que le tribunal d'arbitrage ne pouvait statuer sur ces cas de congédiement parce que la loi des cités et villes avait priorité sur les loi ouvrières et que les dispositions de ces dernières ne pouvaient aller à l'encontre de la première. Le tribunal a encore rejeté cet argument de la ville.

Bref, le tribunal d'arbitrage, à sa majorité a rejeté toutes les objections de droit soulevées par le procureur de la cité et décidé qu'il avait d'ailleurs juridiction pour décider des cas soumis par le syndicat. Ce jugement vient à l'encontre d'une sentence du juge Lemay dans l'affaire de la Cité de Québec, versus le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec, (jugement que le procureur de la ville de Bagotville avait cité).

Quand au jugement sur le fond même du litige, c'est-à-dire, à savoir si les employés avaient

été congédiés pour une raison juste et devaient être repris par la ville, voici ce qu'il s'est produit.

D'abord, il faut dire que la ville avait repris trois (3) employés sur les cinq (5) congédiés et qu'il restait à décider du sort des deux (2) autres employés encore sans travail.

Le tribunal déclare sans ambages qu'il appert clairement que le congédiement n'a pas été fait pour une cause juste et satisfaisante.

"Plus loin on lit pour décider du grief, le présent tribunal doit se baser sur la preuve faite". Or, la preuve faite est la suivante. M. le maire Joseph-C. Lévesque a déclaré sous serment devant le tribunal que les trois (3) employés en question auraient été congédiés quand même 15 jours plus tard à cause du manque de travail, et qu'ils n'avaient pas été remplacés depuis. Le Syndicat n'a pas contredit cet allégué du maire et le tribunal a accepté cette déclaration.

C'est pourquoi il n'a pas recommandé le réembauchage des trois (3) employés susdits. Les deux arbitres écrivent en effet; "comme le conseil d'arbitrage ne croit pas devoir intervenir dans les pouvoirs attribués par la loi pour le congédiement à la corporation, le présent tribunal se croit lié par la preuve faite".

Cependant, les arbitres, expriment leur vue objective sur le problème en écrivant. "Il apparaît clairement que le congédiement aurait été injustifié pour une période de quinze (15) jours, et en conséquence, il est ordonné à la Corporation municipale de payer aux employés Emile Morneau, Remi Tremblay, Charles-Henri Lapointe, John Bolduc et Joseph Gagnon le salaire équivalant à 16 jours de travail.

Sans en faire une obligation le conseil d'arbitrage croit juste et recommandable à la ville de réengager les trois (3) employés congédiés et non repris quand la ville aura besoin de nouveaux employés.

Il n'y a donc pas d'erreur à affirmer que la ville de Bagotville a congédié injustement les cinq (5) employés en question.

Le tribunal qui doit s'en tenir à la preuve faite n'a pu recommander le réembauchage des trois (3) employés qui restent congédiés. Toutefois, il croit juste de recommander à la ville de les reprendre lorsqu'elle aura besoin de nouveaux employés.

Sherbrooke

M. Donat Gauthier vient d'être réélu président de l'Association des employés du bas façonné de Orient Hosiery, pour un deuxième mandat. Les autres officiers élus sont MM. Fernand Auray, 1er vice-président; Antonio Phaneuf, 2e vice-président; Fernand Dussault, secrétaire; Antonio Grandchamp, trésorier; Roland Vallée, sentinelle; Philippe Lamontagne, Roger St-Cyr, Gérard Goulet; Jean-Paul Pépin, directeurs; Mlles Simone Dutil, Huguette Boutin, Jeannine Desroches, Thérèse Parent, Annette Côté, Claudette Phaneuf et Martine Couture, directrices.

Trois-Rivières

Le Syndicat National catholique des plombiers des Trois-Rivières, Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-1958.

Les officiers élus sont: MM. Gaston Fleury, président; Robert Trudel, vice-président; Jean-Claude Lefebvre, secrétaire; Antoni Villemure, assistant-secrétaire; Emilien Tellier, trésorier; Jean-Paul Lebel, assistant-trésorier; L.-P. Leduc, gardien; Réal Gélinas, sentinelle.

MM. Gaston Fleury, Emilien Tellier, Jean-Claude Lefebvre et Antoni Villemure ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

M. Jean Latour a été délégué au fonds mortuaire.

* * *

L'Union nationale catholique des peintres des Trois-Rivières Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-1958.

Les officiers élus sont: MM. Jean-Paul Doucet, président; N.-P. Doucet, vice-président; Paul Poliquin, secrétaire; Louis Girard, assistant-secrétaire; Marcel Girard, trésorier; Clément Fournier, assistant-trésorier; Benoît Fournier, gardien et Jacques Langevin, sentinelle.

MM. Jacques Langevin, Jean-Paul Doucet et Louis Girard ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

M. Jean-Paul Doucet a été délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

Les trucs de comptabilité de la Cie de Téléphone Bell

Dans le mémoire qu'elle a présenté au gouvernement Diefenbaker, il y a quelques semaines, la CTCC a demandé la nomination d'une commission spéciale d'enquête sur l'activité, la structure et le mode de financement de cette entreprise d'utilité publique en vue de faire des recommandations sur la meilleure façon dont elle pourrait être possédée et gérée dans le plus grand intérêt du public.

La Chambre de Commerce de Montréal vient de dévoiler quelques-uns des trucs de comptabilité de la compagnie de Téléphone Bell en vue de faire apparaître son état financier sous un jour tout autre qu'il n'est en réalité.

D'après une étude faite par le Conseil d'Administration de la Chambre et de l'avis d'un expert, M. Rosario Courtois, c.a., les gains par action de la compagnie, après dépréciation et impôt sur le revenu, mais avant dividendes et impôt différé sont beaucoup plus élevés que ne l'avoue la compagnie Bell.

L'accumulation de l'impôt différé s'élève à plus de \$35 millions actuellement; or la Cie Bell considère cet impôt comme une dépense de l'année et accumule ces sommes à son passif tandis que la Chambre de Commerce prétend que ce n'est pas un passif mais que cela fait partie de l'équité des actionnaires.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce démontre que la méthode de financement de la compagnie par vente d'actions coûte plus de 11 p. 100 aux abonnés tandis que si la compagnie se finançait par la vente d'obligations, même à un taux de 5 p. 100 qui ne coûterait en réalité de 2 3/4 p. 100 en tenant compte du fait que l'intérêt est déductible du revenu imposable, ce financement coûterait 4 fois moins cher aux usagers.

Par ailleurs le fait que la compagnie veut faire payer ses nouvelles immobilisations par ses usagers équivaut à dire que les usagers, en payant des tarifs plus élevés vont tout simplement augmenter l'actif de la compagnie au seul profit des actionnaires sans que ceux-ci aient déboursé ou même risqué un seul cent.

Pour toutes ces raisons, et la Chambre de Commerce est d'accord là-dessus, on ne devrait pas permettre à la Cie de Téléphone Bell d'augmenter ses tarifs.

Par ailleurs, comme la CTCC le suggère, il faudrait une enquête complète sur toute la structure financière de cette entreprise afin de savoir si ses opérations sont bien conformes aux exigences du bien commun.

Conseil intersyndical à l'étude à Coaticook

Les syndicats de Coaticook sont actuellement à étudier la possibilité de se grouper en un conseil intersyndical qui grouperait les quelque mille membres de cinq syndicats affiliés à la CTCC en un organisme local.

La principale préoccupation de ce conseil intersyndical sera de défendre les intérêts des travailleurs sur le plan municipal et scolaire.

L'organisme présenterait ses revendications au conseil municipal et à la Commission scolaire, suivrait les activités de ces corps politiques et prendrait tous les moyens à la disposition des travailleurs pour protéger leurs droits.

A l'heure actuelle, un comité composé de représentants de chacun des cinq syndicats de la ville de Coaticook est à préparer un projet de constitution qui sera ensuite soumis aux cinq syndicats pour approbation.

A la Penman's

Le Syndicat des Employés de la Penman's de cette ville vient de demander l'intervention d'un conciliateur du

ministère du Travail à la suite d'un différend survenu au moment des négociations de la convention collective.

Depuis le 28 octobre dernier aucun progrès n'a été réalisé entre les parties qui ne négocient que certaines clauses d'intérêt purement local. La convention matresse est négociée à St-Hyacinthe et les conditions générales de travail et de salaire s'appliquent également à St-Hyacinthe et à Coaticook.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

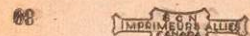
Paraît tous les vendredis.

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Photo prise dimanche dernier à Chicoutimi lors des fêtes qui ont marqué le cinquantième anniversaire du syndicalisme dans la région Saguenay-Lac-St-Jean. De gauche à droite, on remarque l'hon. Antonio Talbot, ministre de la Voirie, représentant le ministre du Travail; M. le chanoine J.-Calixte Tremblay, 2e aumônier des syndicats dans la région; M. Louis-Philippe Boily, président du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean; M. Gérard Picard, président général de la CTCC et M. Pierre-Julien Martel, secrétaire du Conseil régional.

La CTCC conservera ses caractéristiques en s'affiliant au CTC

Les trois principes que conservera la CTCC en s'affiliant au CTC sont la liberté syndicale, le caractère national et la doctrine de l'Eglise, déclare M. Gérard Picard aux fêtes du cinquantenaire du syndicalisme dans la région Saguenay-Lac St-Jean

"Les négociations de la C.T.C.C. avec le Congrès des Travailleurs du Canada se poursuivent sur une base d'affiliation, ce qui écarte l'idée de fusion et respecte l'idée de liberté syndicale. La caractéristique nationale de notre organisation est également préservée par le statut d'union nationale que le Congrès des Travailleurs du Canada est disposé à nous accorder.

Et, quant à la présence de l'Eglise dans nos organisations syndicales, par l'intermédiaire des aumôniers, elle ne vient pas à l'encontre du régime syndicaliste canadien né dans la loi canadienne de non discrimination."

Ainsi s'est exprimé dimanche dernier M. Gérard Picard, président général de la CTCC dans une allocution qu'il prononçait à Chicoutimi à l'occasion des célébrations du cinquantenaire de fondation du syndicalisme catholique au Saguenay. Ces fêtes, qui réunissaient plus de 200 dirigeants de tous les syndicats du diocèse, ont été marquées de manifestations mémorables, à caractère familial et religieux surtout.

Le président général de la CT

CC, après avoir relaté quelques faits historiques du syndicalisme saguenéen, trace un parallèle entre les problèmes de la fondation de la CTCC, en 1921, et ceux qui se présentent aujourd'hui, en tenant toujours compte des fondements de la première organisation des syndicats catholiques, fondée en 1907 à Chicoutimi, sous le nom de la Fédération ouvrière mutuelle du nord, dont on fête le jubilé d'or hier.

Ces trois grands principes sont: l'élément de liberté syndicale, le caractère national et la doctrine de l'Eglise.

"Notre prétention est de conserver ces trois éléments et de les adapter à nos besoins actuels. Nous devons faire face à des problèmes différents et nous devons les affronter d'une façon différente," dit M. Picard, et plus loin, il ajoutait: "Une chose est certaine, c'est que notre organisation doit faire le point et s'orienter, peu importe le moment. Nous sommes capables de regarder les problèmes en face et je crois que la CTCC a assez de dynamisme pour traiter ces problèmes en regard de l'époque où nous vivons, mais non sur ce qui s'est passé. Nous avons déjà eu d'autres problèmes..."

Plus loin, le président de la CTCC précisait: "Je ne pense pas que nous arrivions à une conclu-

sion facilement. Nous pourrions dire que même si les luttes ne sont pas semblables, nous essayons de les examiner de la même manière qu'autrefois, et sans leur rechercher une solution qui aurait été acceptable, alors notre responsabilité est de chercher une solution à notre date. Je crois qu'il appartient aux dirigeants surtout, d'étudier, d'examiner, d'approfondir les problèmes de l'heure de notre syndicalisme..."

"Ce cinquantième anniversaire est une prise de conscience. C'est l'événement syndical de premier ordre pour faire le point, pour faire connaître certaines de nos préoccupations..." nota M. Picard en terminant.

Au début, M. Picard en relatant certains faits historiques du syndicalisme catholique au Saguenay, a exprimé l'opinion que si on pouvait confirmer qu'il y avait eu pleine compensation de salaire lorsque les syndicats avaient obtenu la réduction de la journée de travail de 12 à 8 heures, ce serait le précédent du genre sur le continent nord-américain et ce fait prend une grande importance au point de vue régional, de savoir qu'il y avait eu pleine compensation dans une entente verbale."

Pour sa part, M. Picard croit que c'est ce qui a dû se produire et le fait a été confirmé par un

En marge des enquêtes du comité McClellan

NOUVELLE-ORLEANS (POC)—A un récent congrès ici de "l'Associated Press Managing Editors Association", monsieur George M. Harrison, vice-président de l'A.F.M.-C.I.O. et président de l'union des commis de chemins de fer, a vivement critiqué l'attitude de la presse américaine à l'égard des nouvelles syndicales. Il a reproché à la presse de donner, avec beaucoup de plaisir semble-t-il, une grande publicité aux procès et aux difficultés du mouvement ouvrier, mais de laisser dans l'ombre bien des abus du monde des affaires et de la finance.

Au cours de son discours, monsieur Harrison demanda aux journalistes de parler également, en toute objectivité, des marchands qui vendent leurs produits trop cher, des banquiers qui imposent des taux d'intérêt usuriers, des exploiters de toute sorte.

Il cita également quelques cas d'abus flagrants d'hommes d'affaires et de corporations américaines dont la presse n'a pas parlé. Voici quelques faits, tirés du discours de monsieur Harrison, que nous empruntons au résumé paru dans la revue "Editor & Publisher".

"Une compagnie de chemin de fer fit construire un pavillon de chasse pour ses dirigeants et en porta le coût à ses frais d'entretien. Lorsque la Commission du commerce inter-états intenta des procédures contre cette compa-

pionnier du syndicalisme saguenéen qui assistait à ces célébrations.

M. Picard adressait la parole à l'issue du banquet offert par la cité de Chicoutimi. A cette occasion, Son Honneur le maire Rosaire Gauthier, de Chicoutimi, député du comté à la Chambre des communes, l'honorable Antonio Talbot, député de Chicoutimi à l'Assemblée législative, ministre de la Voirie et représentant officiel du ministre du Travail, l'honorable Antonio Barrette, M. Louis-Philippe Boily, président du conseil régional des syndicats nationaux, et quelques autres personnalités ont adressé la parole.

gnie sous vingt chefs d'accusation de falsification des livres, la compagnie s'en tira avec une amende de \$1,000. sur chaque chef d'accusation; ce qui prit \$20,000. de plus dans la poche de ses actionnaires."

"Le président d'une grande corporation fut traduit devant une commission d'enquête pour avoir prêté à des amis, sans garantie, des actions pour une valeur de \$2,500,000. et leur avoir payé des dividendes sur ces valeurs pendant qu'ils les détenaient."

Et, parlant du comité sénatorial McClellan, monsieur Harrison précisa que ce comité a été créé pour enquêter sur les abus du travail et du patronat. Mais, ajouta-t-il, la plupart des journaux ne font pas grand bruit sur les abus des hommes d'affaires traduits devant le comité McClellan, alors qu'ils mettent l'accent sur les méfaits du mouvement ouvrier.

Le débat qui suivit le discours de monsieur Harrison fut très animé. Quelques journalistes présents contestèrent certaines affirmations de l'orateur, disant que plusieurs journaux avaient parlé de certains faits cités dans son discours. Mais, il fut facile à monsieur Harrison de démontrer que les tripotages et les fraudes du monde des affaires ne recevaient pas dans les journaux la même publicité enthousiaste que les enquêtes sur les malversations qui surviennent dans le mouvement ouvrier, par exemple, les enquêtes sur l'union des camionneurs (teamsters).

LA PLUS LONGUE PROTECTION

Notre police d'assurance vie-choisie ne comporte pas la seule remise

d'UN CAPITAL

au décès de l'assuré; la famille retire aussi

UNE RENTE

pendant 10-15 ou 20 ans

et, lorsqu'elle cesse, nous lui remettons

UN SECOND CAPITAL

qui équivaut souvent au premier.

Détails gratuits sur demande.

J. H. ROY, gérant

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Division Montréal-Lachine

510 est, rue Ste-Catherine, Montréal 24
TÉL. PL. 1806 — 1807

Comment est né le syndicalisme au Saguenay

Les ouvriers catholiques du Canada fêteront en fin de semaine un anniversaire pour les syndiqués du Saguenay. C'est en effet dans notre région que naissait il y a 50 ans, la première union ouvrière catholique du Saguenay, nous avons retracé les débuts de cette union qui est devenue le syndicat que nous connaissons.

Les premiers essais d'organisation ouvrière à Chicoutimi datent de 1903.

Un prêtre convaincu

L'idée de grouper les ouvriers en une association basée sur les principes catholiques doit son origine à un prêtre du diocèse de Chicoutimi, Mgr Eugène Lapointe, alors professeur au séminaire. Ordonné prêtre, l'abbé Lapointe alla compléter ses études en Europe. Il traversa la frontière franco-italienne le lendemain d'une bataille sanglante entre ouvriers français et italiens. A Rome, il put constater d'autres actes de violence entre des travailleurs mécontents et les soldats chargés de les contenir. Toutes ces visions de sang prouvèrent à l'abbé Lapointe la gravité des questions ouvrières et la nécessité de chercher pour les régler une meilleure solution que celle de fournir par la force et la violence. Il résolut d'étudier ces questions et de se préparer aux oeuvres sociales.

Revenu au Canada en 1893, l'abbé Lapointe fut nommé professeur au séminaire de Chicoutimi. Peu d'années après, l'industrie de la pulpe se développait au Saguenay, et avec elle la question ouvrière se posait dans la région.

Premiers essais en 1903

Le temps était venu pour l'abbé Lapointe de mettre en pratique les résolutions qu'il avait prises de s'occuper des questions sociales. C'est vers 1903 qu'il commença ses premières tentatives d'oeuvres ouvrières. Il fonda d'abord une caisse d'économie, à laquelle il intéressa un groupe d'une vingtaine d'ouvriers. L'abbé Lapointe avait compris que l'œu-

vre la plus pressante était la fondation d'une association ouvrière proprement dite. Il se mit donc résolument à la besogne pour réaliser ce dessein. Une réunion publique fut annoncée à l'hôtel de ville, et l'abbé Lapointe donna une conférence sur l'association et les problèmes ouvriers. Comme conclusion, il annonça son projet de fonder une union ouvrière à Chicoutimi et demanda aux ouvriers présents de s'enrôler sur le champ dans l'union. Ce fut là le noyau de "La Fédération ouvrière de Chicoutimi". Une campagne de recrutement fut entreprise pour grossir les rangs du groupe primitif.

Réalisation 1907

Mgr Lapointe rencontra, durant près de quatre années, bien des difficultés à implanter son mouvement ouvrier, mais il continua patiemment son oeuvre de recrutement et de propagande parmi les travailleurs. Le 22 décembre 1907 avait lieu la première assemblée des membres inscrits sur les listes de l'union.

Voici le procès-verbal de la première assemblée générale:

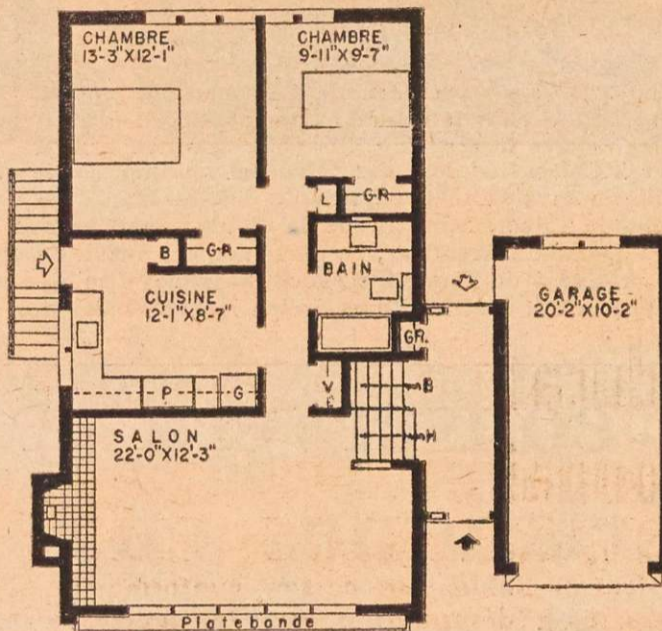
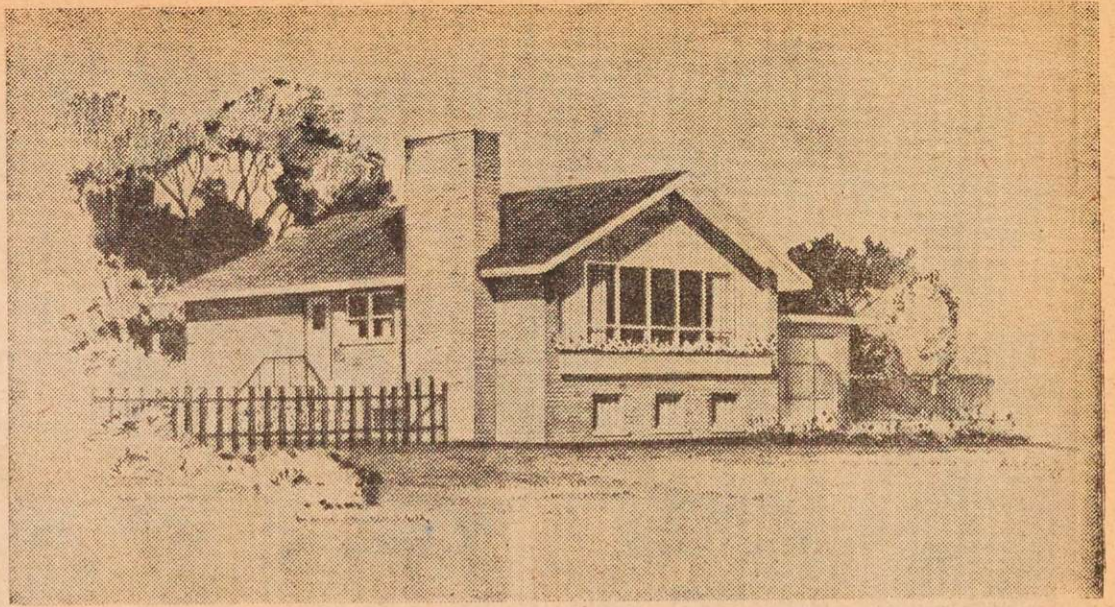
"Cette assemblée a lieu sous la présidence de l'abbé Eug. Lapointe. Tous les membres sont présents. M. le président annonce que l'assemblée a été convoquée spécialement pour faire l'élection du conseil de direction, et donne quelques avis sur la procédure à suivre.

M. Arthur Boulianne propose que MM. Henri Saucier et Ferdinand Lessard soient nommés officiers-rapporteurs. Le vote est alors pris au scrutin secret et donne le résultat suivant:

Directeurs: MM. Eugène Fortier, peintre-décorateur, Henry Tremblay, forgeron, Arthur Boulianne, forgeron, Johnny Brassard, contremaître, Louis Gravel, menuisier, Adélar Beaulieu, boulanger, Ferdinand Lessard, menuisier, Henri Saucier, peintre-décorateur, Evague Tremblay, menuisier, tous membres effectifs; puis MM. Anthyme Larouche et Henri Jalbert, membres honoraires.

Intéressante nouvelle

L'abbé Lapointe annonce à l'assemblée qu'il a accepté de S. G.



MODÈLES DE PETITES MAISONS LNH—La note dominante est le confort dans ce modèle de bungalow à deux chambres qui présente une apparence extérieure agréable mise en évidence par une nouvelle finition extérieure, de grandes fenêtres de salon et une attrayante boîte à plantes.

L'architecte F. R. Barnes, de Toronto, a aménagé l'intérieur de façon à prévoir de grandes chambres et plusieurs autres commodités: l'heureuse disposition de la cuisine à proximité des deux entrées en est la preuve; le salon spacieux et clair comporte un foyer avec âtre en tuile s'étendant d'un mur à l'autre; les entrées recouvertes du sous-sol et de la partie habitée; et la séparation complète des chambres du reste de la maison.

L'aire de parquet de cette maison est de 993 pieds carrés et le cubage est de 19,100 pieds. A l'extérieur, la maison mesure 39 pieds sur 39 pieds huit pouces, y compris le garage. La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement vend à un coût minimum les épreuves de cette maison—modèle 125.

Monseigneur Labrecque, évêque de Chicoutimi, la charge d'aumônier de la fédération. Puis il communique aux membres, l'importante nouvelle qu'après entente avec les boulangers et les bouchers de cette ville, les membres de l'Union qui seront en règle avec l'administration auront droit d'avoir le pain au prix de faveur des communautés religieuses, des hôtels et des épicerie, et la

viande avec un escompte de 10 p. 100 sur le prix du marché; pourvu que dans ces deux cas ils achètent au comptant. Plusieurs marchands, ajoute M. Lapointe, en témoignage de leur sympathie pour l'Union, sont prêts à accorder à tous les membres, à la même condition de payer comptant, le même escompte de 10 p. 100 sur toutes marchandises achetées à leurs magasins".

Signé Eug. Fortier, prés. Eug. Lapointe, secrétaire.

Voilà comment naissait à Chicoutimi, il y a cinquante ans, une institution qui, au cours du temps et des événements, a conquis le pays et s'est développé dans le but de rendre service à la classe ouvrière.

Victor Tremblay, prêtre de la Société historique du Saguenay.

Mise de fonds moins élevée pour ceux qui veulent se construire

Le Ministre des Travaux publics, l'hon. Howard C. Green vient d'annoncer une législation qui mettra à la disposition des emprunteurs en vertu de la Loi nationale de l'Habitation une somme supplémentaire de \$150 millions; il a également ajouté que le paiement initial exigé en vertu de la Loi nationale sera diminué. Le bill toutefois qui amende la Loi nationale de l'Habitation

n'augmente pas le montant maximum de \$12,000 qui peut être prêté en vertu de la Loi nationale, mais la base sur laquelle on calcule les montants prêtés est changé.

L'ancienne disposition prévoyait des prêts de 90 p. 100 des premiers \$8,000.00 de la valeur d'emprunt de la maison et 70 p. 100 du reste jusqu'à la concurrence de \$12,000.00; l'amende-

ment permettra d'avancer 90 p. 100 sur les premiers \$12,000 et 70 p. 100 sur le reste jusqu'à la limite de \$12,800.00.

Les remboursements mensuels pourront également 27 p. 100 du revenu de l'emprunteur au lieu de 23 p. 100.

Voici les tableaux fournis par le Ministre Green lorsqu'il a présenté ses amendements:

Valeur d'emprunt	Prêts actuel	Mise de fonds	Nouveau prêt	Nouvelle mise de fonds
\$10,000	\$ 8,600	\$ 1,400	\$ 9,000	\$ 1,000
11,000	9,300	1,700	9,900	1,100
12,000	10,000	2,000	10,800	1,200
13,000	10,700	2,300	11,500	1,300
14,000	11,400	2,600	12,200	1,400
15,000	12,100	2,900	12,800	1,500
16,000	12,800	3,200	12,800	1,800

Il est à noter que ces nouvelles dispositions de la Loi nationale de l'Habitation permettront une

reprise dans le domaine de la construction domiciliaire surtout pour les maisons de \$12,000 et

plus. Les emprunteurs auront une mise de fonds moins élevée à faire et pourront emprunter davantage.

ASSURANCE GROUPE

Plus vite SUR PIED!
SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

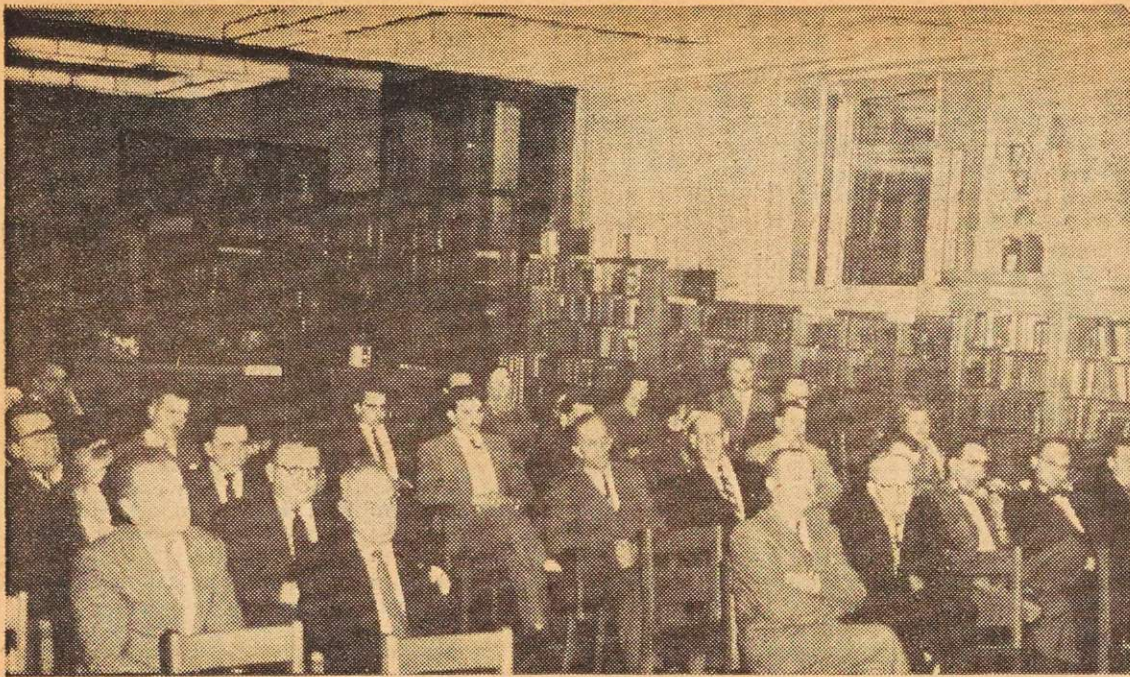
- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 est, rue Craig Montréal



RECOMMANDES PAR LA C.T.C.C.



Un groupe des auditeurs écoutent attentivement M. Lévesque. M. Jean-Robert Gauthier, directeur du service d'éducation avait précédemment fait une introduction magistrale sur le sens des Nations Unies dans le monde contemporain. Les participants ont eu également l'occasion de voir de très intéressants films sur le sujet.



M. René Lévesque et M. Roméo Mondello, surintendant de la division des inspections au service d'urbanisme de Montréal, qui a également adressé la parole. M. Mondello arrive d'un voyage en Tunisie et au Moyen-Orient, où il a fait une enquête pour l'organisme mondial de la santé.

MONTREAL

Une nouvelle initiative du Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux

Le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., vient de publier un dossier d'information syndicale et professionnelle qui sera remis désormais à tous les nouveaux fonctionnaires syndiqués de l'hôtel de ville. Le dossier, d'une présentation originale, donne un bon nombre de renseignements sur le Syndicat des fonctionnaires et le syndicalisme en général parallèlement avec une foule de détails, jamais encore réunis, sur les rouages de l'administration municipale, le milieu de travail et le fonctionnement d'une ville comme Montréal.

Le directeur du Service d'éducation, M. Jean-Robert Gauthier, a tenu à souligner que le nouveau dossier traite également l'angle syndical et l'aspect professionnel. "Nous désirons au plus haut point," a-t-il ajouté, "que les membres du Syndicat soient également d'excellents syndiqués et d'excellents serveurs du public."

Ce dossier répond à un besoin urgent car le nouveau fonctionnaire a toutes les peines du monde à s'expliquer l'organisation de son Syndicat et les rouages complexes de l'administration municipale de Montréal.

Le programme d'initiation des nouveaux fonctionnaires syndiqués comprendra en outre au cours de l'année d'activité deux séries de cours de trois séances chacune. A ces réunions d'études, les nouveaux syndiqués et leurs épouses seront invités à partager le goûter aux frais du Syndicat. La première sera plus particulièrement consacrée à l'initiation du nouveau membre

qui y fera sa promesse syndicale et les deux autres séances donneront les éléments d'information nécessaires tant au point de vue professionnel que syndical. Des experts seront invités à partager la réalisation de ce programme. Le dossier que vient de publier le Service d'éducation réunit un bon nombre de feuillets, dont plusieurs sont l'oeuvre du Service.

Le dossier formé d'un cartable s'ouvre en deux sections, dont l'une ayant trait à l'information professionnelle est intitulée "Le citoyen, notre patron". Cette section contient les documents suivants: quelles sont les structures politiques et administratives de la Ville de Montréal; la nature et le fonctionnement des services municipaux de la ville; la liste des services municipaux de la Ville de Montréal; le graphique des services municipaux; les commissions municipales de la Ville de Montréal; qu'est-ce que la démocratie?; quel est l'avenir du fonctionnaire?

re?; quelques réflexions sur notre devoir de compétence; contribution respective du citoyen et du fonctionnaire dans l'établissement d'une véritable démocratie; etc.

L'autre section s'intitule "Le Syndicat... notre affaire!" et contient les brochures et feuillets suivants: principales étapes historiques du Syndicat; son fonctionnement; quelle est la procédure des griefs; quels bénéfices procure le fonds de secours en maladie du Syndicat; le travail du Service d'éducation; l'activité du Comité récréatif et social du Syndicat; qu'est-ce qu'une convention collective de travail?; comment fonctionne un syndicat; quels sont les buts d'un syndicat; qu'est-ce qu'une démocratie syndicale?; un témoignage sur le syndicalisme; les règles de procédure d'assemblée; la convention collective de travail et la constitution du Syndicat; etc.

Collaboration avec l'exécutif syndical

Une quinzaine des participants aux "Ateliers syndicaux" de l'an dernier, se réunissaient, le lundi soir, 2 décembre, au Conseil Central de Montréal, pour faire le point. Des suggestions émises à cette séance, retenons celle de développer encore davantage la collaboration entre l'exécutif syndical et l'équipe d'éducation. Les participants ont particulièrement souligné l'influence heureuse que peut exercer sur le recrutement à l'activité éducative un dirigeant syndical. Ils ont

(Suite à la page 7)

Diefenbaker marchande avec les provinces

OTTAWA (CPA) — La conférence fédérale-provinciale promise par le parti conservateur au cours des dernières élections, en vue de trouver une solution au problème fiscal, est terminée sans que M. Diefenbaker et son gouvernement ne propose des changements importants aux ententes qui existent actuellement. Il a cependant promis la tenue d'une nouvelle conférence pour l'année 1958.

Le premier ministre du Québec, l'hon. M. Duplessis, a repris ses exposés antérieurs sur l'autonomie des provinces et il a de nouveau demandé au gouvernement fédéral de sortir des champs de taxation réservés aux provinces.

Il est à noter toutefois que M. Diefenbaker a fait certaines concessions aux provinces:

1.—L'augmentation des prestations d'assurance chômage aux travailleurs saisonniers;

2.—Plus d'argent pour la construction de maisons à loyer modique en vertu de la Loi nationale de l'Habitation;

3.—La participation fédérale au plan national d'assurance-hospitalisation plus tôt que prévue;

4.—Une aide financière pour venir au secours des provinces maritimes;

5.—L'admission des malades mentaux et des tuberculeux dans le nouveau plan d'assurance-hospitalisation;

6.—La suppression d'une clause qui empêchait quatre provinces de participer au plan d'aide aux chômeurs.

L'allongement de la période de prestations en faveur des travailleurs saisonniers et des sommes additionnelles en faveur de la construction de logis à loyer modique seront mis en vigueur im-

édiatement; par ailleurs, les bonnes dispositions du gouvernement fédéral vont aider grandement les provinces qui ont déjà un plan d'assurance-hospitalisation: la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. En ce qui concerne l'assistance aux chômeurs, la clause actuelle prévoit que six provinces pourront obtenir de l'aide fédérale quand le chômage excède 45 p. 100 de la main-d'oeuvre de la province concernée. La contribution fédérale est de la moitié de celle des provinces. La disparition de cette clause permettra au gouvernement fédéral de venir également en aide aux provinces de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta: actuellement ces quatre provinces doivent soutenir à elles seules l'assistance aux chômeurs, exception faite de ceux qui retirent de l'assurance-chômage.

L'admission des malades mentaux et des tuberculeux aux bénéfices de la loi sur l'assurance-hospitalisation va coûter au Trésor fédéral la somme de \$68 millions. Le premier ministre du Canada a déclaré que l'on devrait tenir compte de ces chiffres quand le moment sera venu de réviser les ententes fiscales, ce qui veut dire en deux mots: Pile, je gagne; face, tu perds!

Sur le réseau français de Radio-Canada

"La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR:

PHILIPPE
VAILLANCOURT

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Le problème de l'adoption traité à "C'est la vie"

Mardi 24 décembre, à 9 heures du soir, les téléspectateurs entendront parler à l'émission *C'est la vie*, du problème de l'adoption des enfants. Il est sans doute significatif qu'on ait choisi de traiter un tel sujet la veille de Noël. C'est que le plus célèbre cas d'adoption au monde fut certes celui où le charpentier de Nazareth accepta d'être le père nourricier du Christ. Et ce n'est apparemment pas non plus par pure coïncidence que l'on qualifie souvent du nom de "crèches" les institutions qui recueillent les enfants abandonnés, institutions qui s'occupent ensuite de les faire adopter.

A *C'est la vie*, le 24 décembre, l'animateur Alban Flammant accueillera deux invités, Madame et Me Jacques Coderre. Ceux-ci feront alors part aux téléspectateurs du bonheur et de la satisfaction que peuvent ressentir les parents adoptifs d'un enfant.

Le sketch d'Eugène Cloutier nous exposera par contre un problème dont les parents adoptifs doivent tenir compte. L'enfant adopté qui apprend à un âge trop avancé sa réelle condition peut en effet avoir des réactions très imprévues. Il est donc important que les parents fassent preuve de jugement et de doigté en cette matière.

La distribution du sketch sera assurée par Mia Riddez, François Lavigne et Lise Lasalle. Roland Chenail agira comme narrateur.

C'est la vie est une réalisation de Jean St-Jacques.

Les relations entre la famille et la paroisse

Il fut un temps où la famille et la paroisse entretenaient des rapports constants, quasi quotidiens. Avec le mode de vie qui prédomine aujourd'hui dans les villes, cette collaboration a tendance à disparaître... Pourtant, elle existe encore un peu partout, bien qu'elle se soit atténuée... On constate aussi qu'elle est appelée à subir de sensibles transformations.

A l'émission *Affaires de famille*, vendredi 27 décembre, à 10 h. 30 du soir, à la télévision, l'animateur Gérard Pelletier et un invité s'entreprendront d'un aspect de ce problème. Ils discuteront des relations de la famille — parents et enfants — avec le clergé paroissial.

Dans certaines paroisses en ef-

fet, clercs et laïques collaborent étroitement aux tâches relatives au bien-être spirituel et social de toute la communauté. Dans d'autres paroisses cependant, les clercs d'un côté, les laïques de l'autre, faute de se comprendre mutuellement ou même de se connaître, se plaignent de l'absence de collaboration. De tels malen-

Nouveaux "classiques canadiens"

Lancée l'an dernier avec Champlain, Crémazie, Frontenac et Saint-Denys-Garneau, la collection "Classiques Canadiens" vient de s'enrichir de 4 nouveaux titres consacrés à Nérée Beauchemin, Thomas Chapais, Paul Le Jeune, s.j., et Jules Fournier.

C'est M. Clément Marchand qui s'est chargé de présenter Nérée Beauchemin. Grâce à une introduction et à un choix de textes fort judicieux, il met en relief les principaux traits du barde trifluvien qui fut un des premiers à s'affranchir du conformisme didactique de nos poètes et donna à sa poésie une perfection que l'on ne trouve chez aucun poète de son époque.

Présenté par Jean-Charles Bonenfant, Thomas Chapais est étudié sous trois angles: le journaliste, l'orateur, l'historien. Comme ceux des autres "Classiques", les extraits de ses oeuvres sont précédés d'une introduction qui recrée l'ambiance dans laquelle il écrivit ses articles de journaux ou ses études ou prononça ses discours.

Avec Paul Le Jeune, s.j., le R.P. Léon Pouliot, s.j. — à qui nous devons une remarquable étude sur les Relations — nous fait remonter aux débuts de la colonie. Après avoir rappelé les circonstances qui amenèrent le Père Le Jeune à écrire les Relations, il expose de façon fort claire le contenu des Relations et leur destination. Les extraits qu'il en donne permettent de mieux connaître les peuples qui habitaient alors le Canada, les multiples problèmes auxquels les nouveaux colons avaient à faire face et les merveilleux résultats de l'apostolat missionnaire.

tendus risquent de causer des frictions qui, si elles persistent, peuvent nuire au bien général.

A *Affaires de famille*, le 27 décembre, le sketch de Pauline Lamy nous ramènera à Val Bocage, chez les Duval, et nous présentera un jeune vicaire établissant ses premiers contacts avec les notables de l'endroit.

C'est Gérard Chapdelaine qui réalise cette émission.

Quant à Jules Fournier, nul n'était mieux qualifié pour le présenter qu'Adrien Thériot qui s'est déjà signalé par son "Jules Fournier, journaliste de combat". Son "Classique" est une invitation à nous retremper dans la grande période du nationalisme et à mieux connaître Jules Fournier comme homme de lettres.

NEREE BEAUCHEMIN — THOMAS CHAPAIS — PAUL LE JEUNE, s.j. — JULES FOURNIER (Collection "Les Classiques Canadiens") 96 pages — format livre de poche. En vente dans toutes les librairies et aux Editions Fides, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal, au prix de \$0.60 ch. (par la poste \$0.65).

Trois-Rivières

Le Syndicat national catholique des employés de la Commission scolaire des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-1958.

Les officiers élus sont: MM. Antonio Beaumier, président; Armand Rheault, vice-président; Jean-Philippe Lemay, secrétaire; J.-C. Goudreault, assistant-secrétaire; Eugène Gauthier, trésorier; Ivanhoe Pellerin, assistant-trésorier; Victor Bonin, gardien; Alfred Houle et Arthur Cloutier, auditeurs.

MM. Antonio Beaumier, Josaphat Boucher et Armand Rheault ont été nommés délégués au Conseil central des syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

M. Alfred Houle a été délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières.

POURQUOI LES ADOLESCENTS S'ENNUIENT-ILS ?

Il est une chanson de Trenet qui dit que les enfants s'ennuient le dimanche. Mais s'il faut en croire le sketch que Pauline Lamy a écrit pour la prochaine émission d'*AFFAIRES DE FAMILLE*, vendredi 20 décembre, à 10 h. 30 du soir, c'est tous les jours dimanche chez les adolescents de nos petites villes.

En effet, selon le sketch de Pauline Lamy, il y a des villes où, pour des raisons multiples, les jeunes sont entièrement laissés à eux-mêmes en ce qui regarde l'organisation de leurs loisirs. Nombre d'adolescents sont ainsi voués à la télévision quotidienne, au cinéma hebdomadaire et aux amusements sans portée que leur offrent les salles de billard de leur quartier. En somme, les divertissements qui sont le partage de jeunes font peu appel à leurs facultés de création et à leur esprit d'initiative; cela les conduit vers l'ennui et le désœuvrement.

Lorsque l'ennui s'incruste ainsi dans la vie des adolescents, comment peut-on remédier à la situation? Et qui doit s'occuper de résoudre le problème: les jeunes eux-mêmes? les parents? la paroisse? les organismes sociaux?

L'invité d'*AFFAIRES DE FAMILLE*, le 20 décembre, tentera de répondre adéquatement à ces questions, au cours de son entretien avec l'animateur Gérard Pelletier. Prenant pour exemples certaines villes où les loisirs des jeunes ont été organisés avec succès, ils en arriveront sans doute à des conclusions pratiques auxquelles les parents et les éducateurs pourront se référer.

Le sketch de Pauline Lamy sera interprété par Jean-Pierre Masson, Michèle Deryn, Lionel Villeneuve, Hubert Loïselle, Micheline Vanier, François Tassé et André Pagé.

Chaque émission d'*AFFAIRES DE FAMILLE* est réalisée par Gérard Chapdelaine; l'organisateur de la série est Gérard Le-mieux.

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 29

Images de MARIE PIGNAL



1. A ces Juifs attendant un Messie pour ramener puissance, gloire et richesse en Israël, Jésus a parlé souffrance, abnégation: "Si quelqu'un veut venir après moi qu'il se renonce, porte sa croix et me suive". Étonnés, attristés, les disciples se demandent: est-ce bien là le vrai Messie? Jésus sent le besoin de ranimer leur foi; il prend avec lui Jacques, Jean et Pierre, et ensemble ils gravissent une montagne.



2. Arrivés au sommet, les trois hommes, fatigués, s'endorment enroulés dans leur manteau. Jésus se met en prière. Soudain, les apôtres se réveillent. Oh surprise! une clarté éblouissante émane de Jésus: son visage rayonne, ses vêtements sont d'un blanc éclatant. Deux personnages mystérieux s'entretiennent avec lui.



3. Un bonheur immense envahit les trois hommes qu'inonde cette lumière extra-terrestre. Alors Pierre, toujours impulsif, propose de rester là, d'y installer des tentes pour Jésus et ces deux hauts personnages qu'ils ont reconnus comme étant Moïse et Élie. C'est enfantin, inadmissible, mais il est hors de lui, loin de la mesure humaine, il parle comme en rêve.



4. Alors une nuée lumineuse couvre le groupe éblouissant et une voix sortie de la nuée proclame la divinité de Jésus comme Fils de Dieu. Les apôtres, saisis d'effroi par la majesté divine, tombent la face contre terre, et leur foi en la véracité du Messie se trouve affermie.

(A SUIVRE)

Commons Passes New Aid To Seasonal Unemployed

OTTAWA, (CPA)—The House of Commons has ushered in new legislation to aid the growing numbers of unemployed in Canada. After a day-long debate on a resolution to introduce the bill providing the special measures, the lawmakers quickly approved all three readings of the bill itself without debate in less than five minutes, and sent the bill to the Senate.

The new legislation provides for a two-months' extension of the period during which special wintertime unemployment insurance benefits can be paid. The new dates are December 1 to May 15, instead of the former January to April 15. The new legislation is part of a two-point unemployment relief program on the part of the government. Prime minister Diefenbaker earlier told the House that starting January 1, the federal government plans to extend federal cost-sharing of provincial unemployment relief programs.

An estimated 36 thousand more persons are expected to benefit from the extension provisions passed by the Commons. The two classes of unemployed covered by the new payments are:

— Those unable to qualify for regular payments, but who have made contributions during 15 weeks since last March 1. In this case the minimum period will be boosted to 13 weeks from 10 and the maximum period from 16 weeks to 24;

— Those whose regular benefits have expired since last May 15 and who have had no work since their benefits ended. The minimum period is unchanged at 12 weeks but the maximum period is extended to 24 weeks from 16.

Thomas Barnett (CCF - Comox-Alberni) during the committee consideration of the resolution reminded the government that "the present proposal is another emergency rush-job tampering

Une nouvelle...

(Suite de la page 5)

également souhaité que de nouvelles réunions du genre s'organisent.

Depuis le début de novembre, quelque 80 fonctionnaires suivent régulièrement les cours de "parole et personnalité".

On y remarque la presque totalité des présences à chaque séance. Les moniteurs, MM. Achille Verschling et Jean Masue, d'excellents pédagogues, sont appréciés des élèves.

L'enthousiasme ne se dément pas. Les séances se donnent, en première année, le mardi et jeudi soir et en deuxième, le vendredi soir, toujours au restaurant "Au Réchaud", de 6 heures à 10 heures.

Sherbrooke

Les élections syndicales tenues dernièrement par l'Association des employés de garages de Sherbrooke ont donné les résultats suivants: MM. Achille Beaucher, président; Normand Rivard, vice-président; Maurice Gagné, secrétaire; Lauréat Tessier, sentinelle; Honorius Gosselin, Gérard Lecompte et Conrad Lehoux, directeurs. Les élections étaient sous la présidence de M. Maurice Guertin, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke.

with the Unemployment Insurance Act." Mr. Barnett recommended planned public works as a preventive for unemployment, and called for "fresh approaches" to the problem.

Colin Cameron (CCF - Nanaimo) also called for large-scale public project on the part of the government, and pointed out that the placing of contracts for capital equipment for the underdeveloped areas of the world might be placed "on the same basis as we have been placing contracts for the production of defence equipment..."

"Those are two methods I would suggest... whereby this government could at least temporarily stem this tide that seems to be rising all across the country," he continued.

"While I am certainly glad to welcome this amendment... I am afraid that although it does reveal the fact that the government is really uneasy about the unemployment situation... the government has not the foggiest idea what caused it or the slightest idea how to cope with it", he charged.

Meanwhile, a survey of regional UIC officers has revealed that less than two dozen persons have received federal assistance to move from surplus labor areas to jobs elsewhere. Government officials are reported to have stated that the reason for the small numbers are the reluctance of unemployed workers to leave their homes, and the administrative problems connected with such moves.

AT FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE:

Diefenbaker Offers Tentative Program To Provinces

by H. G. HOWITH

OTTAWA (CPA) — The Federal-provincial conference promised by the Tory government in their election campaign has come and gone, but no dramatically new tax-sharing or fiscal arrangements were offered by Prime Minister Diefenbaker. He did, however, promise a second conference in 1958 to re-vamp the whole federal-provincial financial relationship.

Quebec premier Maurice Duplessis, stressing "provincial rights", made his customary demands that the federal government get out of provincial spheres of activity.

Mr. Diefenbaker did, however, offer some partially tentative concessions to the provinces. Six proposals in all were put forward by the federal government.

—Increases in the seasonal benefit period and the number of payments under the jointly-administered Unemployment Assistance Act;

—Further monies for low-cost housing programs under the National Housing Act;

—Federal participation in the National Hospital Insurance plan sooner than planned;

—Special financial aid to the depressed Maritimes;

—The inclusion of mental and tubercular patients under the Hospital Insurance Scheme; and

—Removal of the "threshold clause" which has prevented four provinces from sharing in the federal contributions to Unemployment Assistance.

Action on extension of seasonal benefit dates and housing monies would come immediately, he said.

The speed-up on federal parti-

cipation in the Hospital plan would be of great help to those provinces which now have plans of their own in operation at the provincial level — Saskatchewan, British Columbia and Newfoundland.

The unemployment "threshold clause" works this way: At present, six provinces get federal assistance when unemployment exceeds 45 per cent of the province concerned. The federal monies amount to half of the province's payments. Removal of the threshold would mean that the four remaining provinces — Ontario, Quebec, Nova Scotia and Alberta — could aid their municipalities which now must bear the great part of unemployment aid over and above regular federal unemployment insurance....

The inclusion of the mental and tubercular patients in the Hospital plan has a sort of nebulous string attached. The prime minister told the provinces that inclusion would cost the federal government about \$68 million, and that if the provinces accepted these inclusions, they would have to take this added burden on the treasury into account when revision of the fiscal and tax-sharing arrangements was under discussion! ("Heads I win, tails you lose?")

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Assemblée générale

Une foule nombreuse de syndiqués a assisté lundi dernier à l'assemblée générale des membres. Une chose remarquable depuis la grève, c'est que les syndiqués participent plus activement aux assemblées syndicales et ne craignent pas d'exprimer leur opinion et de la concrétiser dans des résolutions en bonne et due forme. C'est un signe évident que les syndiqués et les militants se forment à l'action et que la solidarité syndicale démontrée durant la grève ne cesse de s'affirmer.

* * *

La fête de Noël

Le party annuel de Noël pour les employés de la Canadian Vickers et les membres de leur famille aura lieu, le samedi 21 décembre, dans la cantine des chaudronniers. Des rafraîchissements, des souvenirs, des cadeaux seront distribués à tous les enfants des employés présents.

* * *

Les listes d'adressage

La direction de l'union est à compléter une nouvelle liste d'adressage pour le journal LE TRAVAIL qui sera effective avec le début de l'année 1958. Ceux qui ne reçoivent pas encore le journal ou qui ont changé d'adresse sont priés de communiquer le plus tôt possible avec les dirigeants de l'union ou leur délégué de département.

* * *

Nos vœux les plus sincères

Les officiers et les directeurs de l'Union Nationale des employés de Canadian Vickers désirent offrir à tous les membres de l'union leurs vœux les plus sincères à l'occasion de Noël et de la nouvelle année. La direction du journal Le Travail ainsi que le rédacteur de cette page sont également heureux d'exprimer leurs vœux à tous les lecteurs de ces colonnes ainsi qu'aux membres de leur famille.

* * *

Une belle réussite

Dans une conférence prononcée devant les membres de l'Overseas Press Club de New York le contre-amiral H. G. Rickover, chef de l'équipe d'hommes de science de la marine américaine qui a développé le sous-marin à propulsion nucléaire, a déclaré que ces sous-marins pourraient bientôt traverser sous les glaces du Pôle Nord et passer rapidement de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique. Lors d'un récent essai, le sous-marin Nautilus a voyagé 1,383 milles sous les glaces polaires. Une défectuosité dans les instruments de direction a empêché la traversée complète, a précisé le contre-amiral. Il ajoute que les hommes du Nautilus seront les premiers à voyager sous le Pôle Nord.

La semaine de 5 jours

Le pourcentage des travailleurs d'usine qui ont la semaine de 5 jours est maintenant passé à 88.4 p. 100 comparativement à 82.5 l'an dernier. Deux semaines de vacances avec paie sont accordées aux employés des établissements employant 95 p. 100 des travailleurs d'usine couverts par une récente enquête faite par le ministère fédéral du Travail.

* * *

Assemblée des délégués

Tous les délégués de département ont assisté à la réunion convoquée la semaine dernière et ils ont étudié les griefs qui leur avaient été soumis. Ces griefs, après étude, ont ensuite été soumis au Comité des griefs qui rencontrera les représentants de la compagnie.

* * *

Autre mise à pied

Nous venons d'apprendre qu'une mise à pied aura prochainement lieu, probablement avant les fêtes dans le département des chaudronniers. Il semble que plusieurs travailleurs de différents métiers seront affectés par ces mises à pied.

* * *

La formule Rand aux E.-U.

Afin d'éviter une grève des employés sédentaires, le Santa Fe Railway et l'Union en cause ont trouvé une formule de compromis au sujet de la formule Rand. Les employés qui ne sont pas membres de l'union et ceux qui ne voudront pas le devenir dans le futur devront cependant verser à l'Union un montant équivalent à la cotisation syndicale et aux prélèvements qui seront décrétés.



Secession In Chemical Workers Federation

Chemical Workers Quit Federation And Affiliate With The C. C. C. L.

Members refuse to amalgamate with International Union and Affiliate directly with the CCCL — An overwhelming vote in favor of the CCCL

5 locals affiliated to the National Federation of Chemical Workers have turned down amalgamation with the International Union and have left the Federation of Chemical Products to affiliate directly with the C.C.C.L. union who will give them the necessary services they require.

These locals are the locals of National Union of Linoleum workers of Montreal and Farnham; The National Union of Plastic Workers of Shawinigan; the National Union of Chemical Workers of Shawinigan and The National Union of Chemical Workers of McMasterville.

These locals refused du-

ring the course of a specially called meeting to accept the recommendations of the Federation to abandon the C. C. C. L. and throw in their lot with the International Union.

These decisions have struck a hard blow to the business agents of the Federation, Maurice Vassart and Ivan Legault who held great hopes to transfer "en bloc" the locals into the International Union, who had previously promised the two business agents employment from the 8 of December.

As is generally known every local union affiliated to the Chemical Federation has full liberty to follow the directives of the Federation.

A committee formed by the Executive recommended to the convention held in Shawinigan the amalgamation with the International Union.

Delegates attending the convention voted in favor of affiliation to the Federation, but it was decided that each local could follow the Federation's directives on the subject.

The first two answers of the local unions are now known and votes will be taken by other locals very soon.

Indications point that very few of the union members will listen to the recommendations made by the Federation Executive.

DECLARATION OF Mr. JEAN MARCHAND

Chemical Workers Unaware Of Underhand Tactics By Business Agents

In a press release which has been received by Le Travail, the general secretary of the C.C.C.L. union, Mr. Jean Marchand has made it known that the chemical workers involved were ignorant to the underhand moves made to turn over their Federation and the union locals to the International Union of Chemical Workers.

Mr. Marchand said the work of the committee was conducted in the shadows and it was only at the last minute that the C.C.C.L. and the locals concerned learned of the project for amalgamation.

These events took place following a decision taken during a special convention of the National Federation of Chemical Products held in Shawinigan, when a weak majority (18 to 15), decided to demand affiliation with the International Union of Chemical Workers (AFL-CIO-CLC). The vote took place after the recommendation of the special committee was made known. The Executive Committee of the Federation was delegated to meet with representative of the International Union and to bring back their report.

It should be noted, Mr. Marchand declared, that the decision of the Federation does not bind any affiliated local Union and that the local Union poss-

esses the power to totally ignore any recommendation made by the Federation as each local has complete autonomy with the members dictating the policies.

Therefore it shall be the local Unions which shall take the decisions.

On the other hand, if the locals decide to break off with the Federation and to retain their affiliation to the C.C.C.L., the latter is ready to furnish all necessary services which will meet their needs.

The project for amalgamation with the International Union did not originate with the workers who remained unaware of the underhand tactics, but was the brain-child of certain representatives or agents of the Federation, said Mr. Marchand.

"We know", mentioned Mr. Marchand, "that our local in the chemical products and their members never have been dissatisfied and are now satisfied with their local Unions and the C.C.C.L."

One can imagine the surprise of the chemical workers when they learned that without any authorization coming from them that certain individuals resorted to all kinds of moves to swing them over to another Union.

But their action fizzled out when the greater majority of workers learned of their and who then decided to remain faithful to the C.C.C.L.

But we can wait for the remaining locals in the chemical products to attach themselves directly to the C.C.C.L. Union where they will be assured of complete protection and those services which they require to meet their needs, concluded Mr. Marchand.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

General membership meeting

The regular monthly general membership meeting was held last Monday in the union hall and was attended by a large number of union members.

A full agenda of union business was completed and interest was high among the attending members. Several motions were made, seconded and passed after due discussion.

It is evident that membership interest and active participation in these meetings is growing stronger and this shows the determined and united front which the marine workers of Canadian Vickers are showing.

Membership solidarity is very evident with the members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L.

* * *

Christmas Party

This year's annual Christmas Party held for the employees of Canadian Vickers and their families will take place on Saturday December 21 and will be a joint effort of marine workers and employees in the different shops.

The event which has always proved an outstanding success will be held in the Boiler Shop Canteen this year.

Refreshments, souvenirs, games and gifts will be distributed to every child that will be present.

Entertainment will also be provided.

* * *

Mailing Lists

The request which was made in this column for members to leave their present addresses with the union office has been very gratifying but there are still some members to comply with this request. Please do so before the Christmas holidays. We are trying to have our mailing lists up to date for the beginning of the new year.

* * *

Season's greetings

The officers and directors of the National Union of Vickers Employees wish to extend their very sincere greetings to all its members that they may have a very Merry Christmas and a Happy and Prosperous New Year.

The Director and editorial staff of Le Travail also wish to extend their very best wishes to all C.C.C.L. members and their families.

* * *

Ages of wonders

In a talk to the Overseas Press Club in New York the other day, Rear-Admiral H. G. Rickover, head of the United States Navy's scientific team which developed the atomic submarine, said that nuclear submarines could cruise under the ice of the North Pole to get quickly between the Atlantic and Pacific oceans.

Rickover said the recent feat of the nuclear submarine "Nautilus" in travelling 1,383 miles under the Arctic ice "is not fully appreciated". He said "I venture

to say that it will go down as one of history's greatest feats of exploration".

A power failure in the "Nautilus" gyro compass was the only reason why the submarine did not reach the pole itself.

The Rear-Admiral then said he trusts that the men of the "Nautilus" in the not too distant future "will be the first men ever to voyage under the North Pole".

* * *

Majority work 5-day week

The percentage of plant employees in Canada who work five days a week has risen to 88.4 per cent as compared with 82.5 per cent last year. Two weeks vacation with pay was reported by establishments employing 95 per cent of the plant workers covered by a recent survey made by the Federal Department of Labor.

* * *

Stewards' meeting

The departmental stewards held their regular meeting last week with every member showing up.

Grievance reports which had been turned in to the stewards by the members were transferred to the attention of the grievance committee.

We shall publish a complete list of union stewards with their respective departments in answer to several requests made by the membership.

* * *

Another lay-off

This column has learned that a lay-off is about due in the Boiler Shop and which is supposed to occur before the holidays.

Some welders who had previously been transferred to the Boiler Shop from the Marine Division have been returned to the slips.

The Shop 2 lay-off is supposed to affect several trades in this department.

* * *

Rand System in U.S.

In averting a strike of non-operating unions on the Santa Fe Railway, the union and company agreed on a modified form of "union shop" agreement.

Employees who are not now members of the union will not have to join up but will have to pay union dues and assessments.

The same rule will hold for new employees not wanting to join the union.

This same form is in use in Canada and is identified as the "Rand System".

MURDOCHVILLE

Strikers' Families Given Aid By Aluminum Syndicate

In a letter addressed to the treasurer of the C.C.C.L. union, Mr. J. Emile Hebert, the National Union of Aluminum Workers of Arvida expressed its determination to help the families of Murdochville strikers.

Secretary of the aluminum union, Roland Martel writes: "Taking into consideration the fact that our union finds itself in a tight financial position following our long strike, we desire to take part in the campaign to aid these hard-pressed families and we herewith wish to donate \$50.00 a month towards their help".

In closing his letter the union secretary congratulated the organizers of the campaign to help the families of the strikers at Murdochville who finds themselves in serious circumstances following their long fight to obtain their just rights of association.

